



L'INTERVENTION EN CONTEXTE INTERCULTUREL DANS LES SITUATIONS D'ABUS PHYSIQUES SIGNALÉS À LA DIRECTION DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

PROJET DE PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES DE LA
COMMUNAUTÉ

Julie Chouinard, conseillère en développement professionnel
Direction adjointe des services multidisciplinaires – Volets services hospitaliers et pratiques
professionnelles

Annie Labonté, adjointe à la directrice
Direction de la Protection de la jeunesse

Dernière mise à jour : 29 septembre 2021

REMERCIEMENTS

- ✎ Mélanie Grenier, réviseure au CISSS de la Montérégie-Est
- ✎ Saloua Hassoun, intervenante et la Maison internationale de la Rive-Sud
- ✎ Jean-Luc Auger, éducateur à l'enfance, CISSS-Montérégie
- ✎ Les équipes Évaluation-Orientation de St-Hubert, Longueuil et de Beloeil/Saint-Hyacinthe
- ✎ Nathalie Claing, agente de relations humaines au CISSS de la Montérégie-Est
- ✎ La maison de la famille des Maskoutains
- ✎ Toutes les autres personnes qui ont contribué à l'élaboration et la mise en œuvre du projet-pilote

Ce document a fait l'objet d'une révision de mise en page par :

- ✎ Isabelle Beauchesne, agente administrative à la direction adjointe des services multidisciplinaires

Ce document a fait l'objet d'une révision linguistique par :

- ✎ Mélinda Laou, agente administrative à la direction adjointe de la protection de la jeunesse

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE.....	4
INTRODUCTION	4
OBJECTIFS DU PROJET.....	6
RÔLES ET RESPONSABILITÉS.....	6
PREMIÈRE RENCONTRE : OUVERTURE DU SIGNALEMENT.....	7
LES ATELIERS ÉDUCATIFS	7
SÉANCE 1 – LES VALEURS.....	8
SÉANCE 2 – DROITS ET RESPONSABILITÉS DU PARENT ET DE L'ENFANT.....	9
SÉANCE 3 – LES MÉTHODES ÉDUCATIVES, ALTERNATIVES À LA CORRECTION PHYSIQUE.....	10
RENCONTRE DE CLÔTURE	11
SUITES	11
RÉSULTATS DU PROJET INITIAL AU 31 MARS 2021	11
Observations	Erreur ! Signet non défini.
Analyse quantitative	Erreur ! Signet non défini.
Conclusions du projet-pilote.....	Erreur ! Signet non défini.
CONCLUSION.....	13
BIBLIOGRAPHIE.....	14
ANNEXES – TABLEAUX GRILLE D'OBSERVATION DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT	15

MISE EN CONTEXTE

Le projet initial d'intervention en contexte interculturel dans les situations d'abus physique a été élaboré avec la participation des personnes et équipes concernées pas son application soit : les intervenants de l'équipe Évaluation-Orientation de St-Hubert de la DPJ du CISSS de la Montérégie-Est et la Maison internationale de la Rive-Sud (MIRS) avec l'appui d'une conseillère en développement professionnel (CDP) de la Direction des services multidisciplinaires de notre établissement.

Au moment d'amorcer les travaux à l'automne 2018, les services de la protection de la jeunesse du CISSS de la Montérégie-Est et la MIRS collaboraient déjà étroitement dans le cadre d'une entente contractuelle visant à assurer les services d'interprétariat culturel et langagier en support à l'intervention. La bonification de cette entente a permis de rehausser le soutien de l'intervenante de la MIRS auprès des intervenants, afin de lui permettre de jouer un rôle accru d'éducation et de support auprès des familles faisant l'objet d'un signalement. Des ententes et engagements à la confidentialité encadrent la transmission de l'information.

Le projet a ensuite aussi été déployé dans la région de Saint-Hyacinthe en partenariat avec la Maison de la famille des Maskoutains (MFM) dont la mission comprend l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes. La collaboration entre les deux organisations était déjà établie et a aussi été bonifiée pour le projet.

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, la Montérégie, tout comme d'autres régions du Québec, observe un accroissement de la population issue de la diversité culturelle et de l'immigration. Cet accroissement s'est traduit au fil des ans par un plus grand volume d'enfants issus de cette diversité dans les services de la protection de la jeunesse et par le constat que les services ne sont pas toujours adaptés à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Ce constat a généré des préoccupations de la part des intervenants et des gestionnaires de la protection de la jeunesse, ceux-ci étant à même de constater certaines limites dans leurs interventions en contexte interculturel, notamment dans les situations d'enfants signalés pour abus physiques. Malgré le souci de tenir compte des caractéristiques culturelles de la famille, en concordance avec les principes fondamentaux énoncés dans la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), les intervenants ont souvent l'impression d'être limités dans leur intervention. La portée de celle-ci leur a plusieurs fois semblé réduite à une interdiction d'utiliser la correction physique.

Ceci s'explique par le manque de connaissances et de repères culturels et légaux chez ces familles ce qui génère une importante méfiance et pose des défis supplémentaires dans l'intervention, notamment quand vient le temps de tracer le portrait le plus fidèle possible de la situation. Dans plusieurs cas, les parents voient aussi leur autorité parentale remise en cause par l'évaluation d'un signalement et se trouvent démunis du fait de ne pas avoir pu intégrer de

nouvelles pratiques éducatives positives et mieux adaptées aux besoins des enfants et aux mœurs canadiennes. Aussi, il est remarqué que les familles immigrantes ont moins tendance à se tourner vers les ressources de la communauté pour obtenir du soutien, sont peu enclines à accepter les références vers les services de première ligne et peuvent demeurer en situation d'isolement social surtout si la famille élargie n'est pas en mesure de soutenir l'ajustement des pratiques parentales.

De plus, du côté des intervenants, il a été constaté que malgré la volonté d'adapter leurs interventions, ceux-ci sont souvent confrontés à un manque de connaissance de même qu'à des biais culturels qui ont une influence sur le regard qu'ils portent sur la situation de ces familles. Les connaissances et compétences pour intervenir en contexte interculturel relèvent d'une expertise qui leur échappe parfois.

Finalement, cette difficulté à avoir accès et à comprendre la réalité de ces familles, à établir un lien de confiance et à supporter le changement, lorsque requis, limite la capacité d'assurer la sécurité et le développement des enfants et de prévenir la récurrence de situations abusives.

C'est dans ce contexte que des réflexions et travaux ont été amorcés au cours des dernières années. Ceux-ci avaient pour but :

- De soutenir et uniformiser la pratique des intervenants en contexte interculturel;
- De développer une approche éducative auprès des familles pour mieux les soutenir lors de l'évaluation du signalement;
- De briser l'isolement des familles;
- De structurer la co-intervention dans le respect de l'expertise, des rôles et des responsabilités de chacun des partenaires.

Ces réflexions ont trouvé leur assise dans les principes généraux de la LPJ (présentés au chapitre 2), notamment :

- L'intérêt de l'enfant et le respect de ses droits (art. 2.1);
- La primauté de la responsabilité parentale (art. 2.2);
- La participation active de l'enfant et de ses parents (art. 2.3);
- La prise en compte des caractéristiques des communautés culturelles (art 2.4).

Ce projet a ainsi été réfléchi avec et pour les intervenants en protection de la jeunesse de même que ceux des organismes de la communauté afin que ceux-ci se sentent pleinement outillés lorsqu'ils doivent intervenir dans une situation signalée à la DPJ pour abus physiques dans un contexte interculturel.

Soulignons qu'en avril 2021, la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse rendait public son rapport *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes* et recommandait de soutenir et accompagner les parents lors de signalement à la Protection de la jeunesse, de collaborer avec les ressources de la communauté ainsi que

d'adapter l'intervention aux communautés culturelles¹. Ces recommandations viennent valider nos travaux.

OBJECTIFS DU PROJET

1. Mieux protéger les enfants issus de la diversité culturelle :
 - En prévenant la récurrence des situations d'abus chez les enfants signalés pour abus physiques.
2. Mieux soutenir les parents et améliorer l'expérience-usager à l'étape de l'évaluation du signalement:
 - En favorisant une approche d'interprétation et de médiation culturelle;
 - En démystifiant le rôle de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ);
 - En supportant l'exercice des responsabilités parentales;
 - En favorisant la collaboration, la reconnaissance et la responsabilisation du parent de manière à ce que l'enfant ne porte plus à lui seul le fardeau du signalement;
 - En brisant l'isolement et en favorisant la référence des familles vers les services de la communauté.
3. Améliorer le savoir-faire et la satisfaction des intervenants en contexte interculturel :
 - En facilitant l'intervention et l'analyse de la compromission des enfants signalés en abus physiques;
 - En favorisant le partage et l'enrichissement des expertises des intervenants en protection de la jeunesse et ceux des ressources de la communauté;
 - En structurant l'intervention conjointe entre les partenaires.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS DANS LE CADRE DU PROJET

Le rôle de **l'intervenant E/O** est de procéder à l'évaluation du signalement, soit de;

- Procéder à une collecte de données auprès des personnes concernées puis à l'analyse de la situation de l'enfant et de sa famille;
- Statuer sur la compromission de la sécurité et du développement de l'enfant;
- S'assurer de la sécurité de l'enfant et de prendre des mesures de protection le cas échéant.

¹ Gouvernement du Québec. (2021). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes*. Rapport de la commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. Repéré à https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport_final_3_mai_2021/2021_CSDEPJ_Rapport_version_finale_numerique.pdf

Le rôle de **l'intervenant de la ressource communautaire** est de :

- Accompagner l'intervenant E/O à certains moments-clés;
- Agir à titre d'interprète culturel et langagier;
- Offrir les trois ateliers éducatifs prévus au projet (présentés en page 8, 9 et 10);
- Soutenir la famille dans l'intégration des connaissances;
- Transmettre ses observations à l'intervenant E/O quant à la participation et la collaboration de la famille.

PREMIÈRE RENCONTRE : OUVERTURE DU SIGNALEMENT

Les intervenants, en préparation, se concertent avant d'établir un premier contact avec la famille en respect des balises de confidentialités prévues à la LPJ et dans les ententes. Les parents sont informés du signalement. Une collecte de données est effectuée par l'intervenant de la DPJ qui s'enquiert des faits relatifs au geste de violence, leurs circonstances ainsi que leurs impacts. Par la suite, en fonction des déterminants de l'intervention, soit du niveau de reconnaissance du problème, de la motivation à entreprendre des changements et du degré estimé des capacités des parents, une participation à trois ateliers éducatifs, dispensés par l'intervenant de la ressource communautaire, est offerte à la famille.

LES ATELIERS ÉDUCATIFS (VOIR PAGES SUIVANTES)

ATELIER #1 – LES VALEURS

La première rencontre a pour objectif d'établir un lien avec les parents. Les parents issus de la diversité culturelle ont leurs propres valeurs issues de leur culture et de leur parcours de vie. Ils partagent souvent, néanmoins, les mêmes valeurs prosociales que celles de leur terre d'accueil, alors que c'est l'actualisation de ces valeurs et le contexte qui peut varier. Il devient important de travailler de pair avec le parent afin de bien connaître et comprendre le parcours migratoire de la famille. Le processus migratoire entraîne de grandes transformations au sein de la dynamique familiale qui peut engendrer ou accentuer une problématique. Le type d'immigration ainsi que le statut migratoire viennent, notamment, jouer un rôle dans le niveau de la vulnérabilité de la famille et des facteurs de stress. Les parents ont parfois le sentiment d'être dépossédés de leur autorité parentale et trouvent difficile que leurs compétences parentales soient remises en question. La Loi sur la protection de la jeunesse et ses fondements doivent être démystifiés.

Objectifs

1. Présenter aux parents les principes généraux de la LPJ.
2. Comprendre le cadre social de la famille, son parcours et son statut migratoire afin de s'allier à elle.
3. Établir des ponts entre la culture de la famille et la culture québécoise en matière d'éducation des enfants.
4. Expliquer aux parents les impacts de la correction physique sur la relation avec leur enfant.

Messages clés²

La Loi de la protection de la jeunesse :

Article 2.2 de la LPJ « La responsabilité d'assumer le soin, l'entretien et l'éducation d'un enfant et d'en assurer la surveillance incombe en premier lieu à ses parents. »

1. **L'autorité parentale** : La Loi reconnaît les parents comme premiers responsables de leurs enfants, les premiers à les protéger ainsi que les seuls à détenir l'autorité parentale.
2. **Responsabilité d'assumer le soin, l'entretien et l'éducation des enfants et d'en assurer la surveillance** : Les parents ont la responsabilité d'assurer la sécurité et le développement de l'enfant. Il est primordial, dans la culture québécoise, qu'un parent veille à la bonne éducation de son enfant. Néanmoins, l'utilisation de méthodes éducatives portant atteinte à l'intégrité physique ou psychologique n'est pas permise.
3. **Sensibilité parentale** : Rassurer les parents sur l'importance de leur collaboration. Prendre le temps de reconnaître l'histoire et la culture des parents afin qu'ils ne se sentent pas disqualifiés ou validés. Reconnaître qu'ils ont cherché à obtenir le meilleur pour leurs enfants en immigrant.
4. **Les impacts de la correction physique sur la relation parent-enfant** : La punition corporelle a aussi des effets importants sur la relation que l'enfant développe avec son parent. Les impacts risquent d'entraîner des répercussions sur le lien de confiance de l'enfant envers son parent. Plusieurs études ont établi des liens entre l'abus physique ou les méthodes éducatives déraisonnables subies à l'enfance et la qualité du lien d'attachement de l'enfant à l'égard de ses parents. Ceci peut impacter le développement de l'enfant et peut même causer des problèmes de santé mentale à l'adolescence ou l'âge adulte.

Les impacts possibles sur le développement de l'enfant vivant des abus sont documentés en annexe en fonction de l'âge de l'enfant. L'intervenant pourra s'y référer afin d'informer le parent (tableau 17 *Les effets des abus physiques selon l'âge de l'enfant*, Programme d'intervention en violence familiale, p.112-113).

² Références : Article 2.2 de la LPJ; GRC : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cp-pc/chi-enf-abu-fra.htm>; Observatoire de maltraitance : http://observatoiremaltraitance.ca/Pages/Effets_de_l%27abus_physique.aspx; Jeunesse j'écoute : <https://jeunessejecoute.ca/information/abus-familial-ce-que-cest-et-comment-lidentifier/>

ATELIER # 2 – DROITS ET RESPONSABILITÉS DU PARENT ET DE L'ENFANT

La seconde rencontre familiale aborde les droits et responsabilités de chacun. Dans la culture québécoise, l'enfant est sujet de droit. Ses parents ont la responsabilité d'assurer une réponse à ses besoins fondamentaux, soit ceux nécessaires à sa sécurité et à son développement. Si le parent présente des difficultés ou ne répond pas de manière minimale aux besoins de l'enfant, l'État a la responsabilité d'agir. Dans plusieurs cultures, les parents sont les ultimes responsables de leur enfant. Les relations familiales sont privées et gérées « à l'interne ». L'éducation ne relève généralement pas de l'État. Sachant cela, il faut s'assurer de respecter les droits des enfants tout en ne discréditant pas l'autorité parentale, mais plutôt en proposant aux parents des modalités de résolution de conflits et de négociation.

Objectifs

1. Expliquer les droits aux enfants et aux parents.
2. Nommer que l'autorité de l'État ne discrédite pas l'autorité parentale.
3. Identifier les différences au niveau du code culturel et de la conception du rôle parental.
4. Explorer, avec les parents, le réseau de soutien.

Messages clés³

- 1. Expliquer les droits des enfants :** Selon l'âge de l'enfant, expliquer au parent les droits que la LPJ lui garantit comme celui d'évoluer dans un milieu exempt de violence à son égard. L'adolescent est parfois en conflit de loyauté entre deux cultures essentielles à son développement identitaire qui s'entrechoquent et se discréditent mutuellement.
- 2. Aller vérifier l'adaptation du parent à la culture d'accueil :** S'assurer que le parent comprend le sens du discours de l'intervenant. Discute avec les parents leur propre éducation, celle qu'ils ont reçue. Adopter une attitude empathique envers le parent qui perçoit l'intervention des services comme une intrusion dans sa vie privée.

Plus la distance est grande entre les codes culturels d'origine et ceux du pays d'accueil, plus l'adaptation risque d'être difficile. « *Les rôles et responsabilités qui leur sont assignés dans leur famille, leur société et leur culture d'origine sont potentiellement en contradiction avec les valeurs (souvent plus égalitaires) de la société d'accueil* » (Castro Zavala, 2013 :100)

- 3. Proposer des modalités de résolution de conflits ou de négociation :**
Aider le parent à nommer les qualités de son enfant. Lui faire voir qu'il peut désapprouver le comportement de son enfant sans ne le désapprouver comme personne. Inviter l'enfant à nommer à son parent ce qu'il apprécie d'eux. Chaque membre de la famille a des besoins ; inviter chacun d'eux à les exprimer.
- 4. Explorer le réseau de soutien avec les parents :**
Les familles immigrantes vivent parfois de l'isolement au plan social. Questionner les parents sur le soutien qu'ils ont de leur famille :
 - Est-elle ici ou dans leur pays d'origine?
 - Quelle est l'importance qu'ils accordent à la religion?
 - Fréquentent-ils un endroit où ils pratiquent leur culte religieux?

Si le réseau de soutien de la famille est pauvre, offrir aux parents des références afin de briser l'isolement et veiller à ce qu'un « pont » soit établi entre les parents et les ressources de la communauté.

³ Brochure : *On a signalé la situation de votre enfant au DPJ : Que devez-vous savoir maintenant?* Commission des droits de la personne et de la jeunesse : <http://www.cdpcj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/vos-droits-au-quebec/Pages/enfants.aspx>

ATELIER # 3 – LES MÉTHODES ÉDUCATIVES, ALTERNATIVES À LA CORRECTION PHYSIQUE

Lors de la troisième rencontre, des méthodes éducatives alternatives à la correction physique sont proposées aux familles afin de les accompagner dans un changement de méthodes éducatives. Les parents doivent apprendre à actualiser leur autorité parentale par la discipline positive. Les impacts de l'abus physique amènent des conséquences tant au plan cognitif, comportemental, affectif que relationnel chez les enfants. Il est important d'enseigner aux parents des méthodes éducatives alternatives qui leur permettront de bonifier leurs compétences parentales et ainsi prévenir toute forme d'abus pouvant entraîner l'intervention des services de la protection de la jeunesse.

Objectifs

1. Identification des valeurs familiales
2. Bâtir les règles de vie familiale
3. Offrir aux parents des moyens concrets de discipline autre que la correction physique :
 - a) Le retrait;
 - b) La réparation;
 - c) La conséquence logique;
 - d) La valorisation des comportements positifs.

Messages clés⁴

1. L'objectif de la discipline parentale positive est d'éduquer les enfants afin d'en faire des citoyens responsables et respectueux autant envers les autres qu'envers eux-mêmes. La discipline positive rejoint plusieurs objectifs d'autres formes de correction en évitant les conséquences préjudiciables pour l'enfant.
2. Les parents établissent deux ou trois valeurs prosociales qu'ils souhaitent enseigner à leurs enfants (par exemple : politesse, respect, honnêteté, persévérance).
3. L'intervenant bâtit avec les parents, les règles de vie quotidienne à la maison :
 - a. Routine du matin, du soir ou du retour scolaire;
 - b. Temps dévolu aux jeux vidéo;
 - c. Règles lors des devoirs.

L'objectif est d'apprendre l'autodiscipline et la responsabilisation aux enfants. Le rôle du parent est d'être un modèle et d'apprendre à l'enfant ce qu'on attend de lui. En établissant des règles de vie claires et prévisibles, l'enfant aura l'opportunité de s'y conformer et de répondre aux exigences des parents.

4. Le cadre doit être clair et sécurisant. L'attitude des parents doit être prévisible et constante. L'enfant comprend alors mieux ce qu'on attend de lui et il peut prévoir les conséquences à ses actes. Les conséquences ne peuvent être soumises à l'impulsivité du parent ou à son humeur.
5. Proposer aux parents des méthodes alternatives lorsque l'enfant contrevient à une règle établie ou une valeur.
 - Technique du retrait à l'écart;
 - Technique du 1, 2, 3... go!;
 - Le retrait de privilège tel qu'un objet ou une activité pour un temps raisonnable;
 - Les gestes de réparation tels une tâche à effectuer ou un moment pour aider le parent.
6. À l'adolescence, la discipline coercitive peut augmenter le niveau de colère et d'agressivité chez le jeune et l'amener à utiliser des mécanismes d'évitement tels que les mensonges ou le raffinement de ses stratégies afin de ne pas se faire prendre. La détérioration de la relation parent-enfant amène un climat familial négatif. Maintenir le dialogue, malgré les conflits, est important pour le parent qui devra agir comme modèle.

⁴ Grille d'observation du développement de l'enfant et de l'adolescent 0 à 18 ans : Les apprentissages de l'enfant et le type d'accompagnement à offrir en fonction de l'âge de l'enfant.; SOS Prof : <https://sosprof.ca/resolution-de-conflits-chez-les-enfants/>

RENCONTRE DE CLÔTURE

Une fois le processus terminé, l'intervenant E/O analyse la matérialité des faits, la vulnérabilité de l'enfant, la capacité des parents et les ressources du milieu. C'est l'occasion pour l'intervenant d'apprécier les effets de l'intervention éducative sur la famille, notamment la mobilisation et l'adhésion des parents dans les services offerts par l'intervenant de la ressource communautaire ainsi que le pronostic quant au risque de récurrence. Il informe le jeune et sa famille des conclusions de son évaluation. La présence de l'intervenant de la ressource communautaire cette rencontre est à convenir entre les parties.

SUITES

Que la décision soit celle de poursuivre l'intervention en protection de la jeunesse ou celle de fermer le dossier, l'intervenant de la ressource communautaire demeure une référence pour la famille. Il peut continuer d'agir en soutien à l'intervention en protection de la jeunesse si requise, mais aussi demeurer une référence pour divers services qui font partie de sa mission : employabilité, francisation, santé, famille, etc.

RÉSULTATS DU PROJET INITIAL AU 31 MARS 2021

Le projet a été implanté progressivement à Saint-Hyacinthe en juillet 2019 puis à Saint-Hubert en septembre 2019. Il a enfin été élargi à la région du Grand Longueuil en 2020. Les constats tirés des observations des intervenants et de l'analyse des données quantitatives après plus d'une année d'implantation de ce projet-pilote tendent à confirmer nos hypothèses de départ, soit celles soulevées dans le cadre des réflexions initiales (en page 5).

Observations

Le projet-pilote a permis d'observer que les familles ayant bénéficié du projet d'intervention ont apprécié le fait d'avoir ressenti un respect de leur culture d'origine et de leur parcours. Avec le support de l'organisme communautaire, des familles se sont ouvertes sur leur vécu alors que cela leur avait été impossible dans le cadre d'interventions précédentes. Cet accompagnement a non seulement permis une meilleure collaboration des familles, mais aussi l'établissement d'un filet de sécurité plus fiable. Des sondages sur la satisfaction des usagers sont à afin de valider ces observations.

La rétroaction des intervenants obtenue dans le cadre de bilans biannuels conjoints est très positive. Les compétences de chacun se trouvent enrichies des expertises mutuelles mises au profit des familles. Le partage des responsabilités est aussi bénéfique : L'intervenant en protection de la jeunesse se sent soutenu dans son analyse alors que celui de la ressource communautaire n'a pas à porter le fardeau de la relation d'autorité, mais développe plutôt une meilleure compréhension de la mission en protection de la jeunesse. Le fait que les ateliers soient dispensés en dehors du cadre formel de l'intervention en contexte d'autorité est aussi une condition gagnante pour tous.

Analyse quantitative

Ce bilan est tracé à partir des données compilées par les intervenants ainsi que des données disponibles dans le système clientèle jeunesse. La consignation de l'information doit continuer de faire l'objet d'améliorations.

- 162 dossiers ont été repérés parce qu'ils rencontraient les critères d'admissibilité (abus physiques et contexte ethnoculturel);
- Dans 49 % de ces cas, soit pour 80 dossiers, le programme a été appliqué. Cette limite est principalement reliée au fait qu'en phase pilote, il a été convenu que le projet soit porté par un nombre restreint d'intervenants pour faciliter le développement d'une vision commune et assurer une meilleure fluidité des interventions;
- Dans 86 % de ces dossiers (69), les trois ateliers éducatifs prévus au projet ont été complétés. L'abandon des ateliers par les usagers dans un cas, la fermeture du dossier pour faits non-fondés et la méconnaissance du projet par certains intervenants expliquent ces résultats;
- Parmi ceux-ci, seulement trois dossiers (deux familles) ont fait l'objet d'une poursuite d'intervention à l'Application des mesures et aucun signalement n'a été relevé;
- Trois signalements ont été reçus et un seul de ceux-ci a fait l'objet d'une nouvelle rétention. Il s'agit d'un dossier où les usagers ont abandonné après un seul atelier.

Conclusions du projet-pilote

- Les résultats du projet sont probants et viennent corroborer les hypothèses de départ. Le soutien offert, ainsi que l'accompagnement des parents à la suite d'un signalement se traduit par de très faibles taux de compromission (4%) et de signalement (1%) ;
- La collaboration avec les organismes communautaires spécialisés dans l'accueil et l'intégration des familles issues de la diversité culturelle permet d'aplanir les résistances des usagers, de mieux adapter l'intervention et répondre aux besoins des usagers, comme en témoigne le taux important d'assiduité au projet (86 %). Cette collaboration permet ainsi de diminuer les barrières avec les familles immigrantes et de mieux les rejoindre;
- Les efforts doivent continuer d'être déployés pour déployer à plus grande échelle le projet et assurer un soutien adéquat aux équipes responsables de repérer les situations et intégrer ces nouvelles pratiques;
 - o Des animations ont été réalisées dans les équipes;
 - o Le support de conseillers en développement professionnel est disponible pour les équipes concernées;
 - o Les bilans biannuels avec les organismes partenaires devraient permettre d'ajuster au besoin les ressources disponibles;

- L'implantation du projet dans la région de Vaudreuil (E/O) et à l'étape de la réception et traitement des signalements (vérification complémentaire terrain) est en cours.

CONCLUSION

La mise en œuvre de ce projet vise le déploiement d'une pratique novatrice et mieux adaptée à l'exercice des responsabilités incombant à la DPJ, de même qu'aux besoins des enfants et des familles issues de communautés culturelles lorsqu'un signalement est effectué.

Le partenariat établi avec les ressources du milieu accroît la qualité et l'efficacité de l'intervention tout en augmentant les connaissances et les compétences des familles concernées. Les probabilités que la famille connaisse mieux les droits et responsabilités de chacun de ses membres dans la société québécoise, qu'elle soit mieux outillée pour faire face aux défis familiaux et qu'elle puisse poursuivre son intégration sociale en bénéficiant d'un réseau de support sont accrues.

Si les hypothèses sous-jacentes à cette intervention se confirment au-delà de la phase pilote, les impacts devraient pouvoir être observés sur le taux de compromission dans les situations visées de même que dans la durée de l'épisode de service en protection de la jeunesse dans l'occurrence des signalements, la satisfaction des usagers, celle des intervenants en protection de la jeunesse et celle des partenaires.

L'objectif ultime demeure celui de mieux protéger les enfants, ensemble.

BIBLIOGRAPHIE

- Centre de développement des compétences éducatives et habiletés sociales. (2018) *Programme de Renforcement des Compétences Parentales et Infantiles*.
- CISSS de la Montérégie-Est. (2018). *Grille d'observation du développement de l'enfant et de l'adolescent de 0 à 18 ans*. Longueuil, Québec : Direction adjointe des services multidisciplinaires – volets pratiques professionnelles
- Éditeur officiel du Québec. (2019, 15 janvier). *Loi sur la protection de la jeunesse*. Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/P-34.1.pdf>
- Éditeur officiel du Québec. (2020, 5 mai). *On a signalé la situation de votre enfant au DPJ, Que devez-vous savoir maintenant?* Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001000/>
- Gouvernement du Québec. (2010). *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse*. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2010/10-838-04.pdf>.
- Gouvernement du Québec. (2021). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes*. Rapport de la commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. Repéré à https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport_final_3_mai_2021/2021_CSDEPJ_Rapport_version_finale_numerique.pdf
- Langlais, N., et Brice, N. *Intervenir auprès de l'entourage de jeunes en contexte multiethnique*. Congrès de la Société de la Criminologie du Québec.
- Lavergne, C., Dufour, S., et Couture, D. (2014). Pont de vue des intervenants sur la disproportion des enfants issus de groupes racialisés dans le système de protection de la jeunesse : causes et pistes de solution. *Alterstice*, 17-30.

Annexes – Tableaux Grille d’observation du développement de l’enfant

Tableaux des apprentissages en fonction des phases de développement et le type d’accompagnement à offrir⁵

⁵ CISSS de la Montérégie-Est. (2018). **Grille d’observation du développement de l’enfant et de l’adolescent de 0 à 18 ans**. Longueuil, Québec : Direction adjointe des services multidisciplinaires - Volets pratiques professionnelles.

Les premiers apprentissages dans la phase du nouveau-né et le type d'accompagnement à offrir

APPRENTISSAGES

- * *Régulariser son horloge biologique*
(sommeil, appétit, etc.)
- * *Apprivoiser son corps et son environnement*
(par les 5 sens)
- * *Développer une relation d'attachement*
envers son donneur de soins
- * *Développer les bases de la communication*

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT

" Faire à la place de..."

Le nouveau-né dépend entièrement de l'adulte à cette phase développementale. Par conséquent, c'est au donneur de soins de mettre en place des conditions externes qui viendront régulariser les routines internes. Lorsque le nouveau-né interpelle son donneur de soins (sourires, vocalises, cris, pleurs), le temps de réponse de ce dernier se doit d'être très court et réalisé avec chaleur humaine. Ce sera un enjeu très important pour la création du lien d'attachement .

(Rygaard, 2007, Tremblay 2009).

Les apprentissages du bébé situé dans la phase 9 - 18 mois et le type d'accompagnement à offrir

APPRENTISSAGES

- * *Apprendre à marcher*
(développer le tonus musculaire, l'équilibre)
- * *Dire ses premiers mots*
(imiter les sons des animaux, répéter des syllabes et les juxtaposer)
- * *Développer une autonomie pour manger seul avec ses doigts*
(travailler la motricité fine)
- * *Socialiser avec les pairs*
(entrée à la garderie, côtoyer d'autres bébés et enfants)

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT

"Faire à la place de..." demeure présent pour certaines tâches, mais c'est l'arrivée des "Faire avec" et "Faire faire"

À cette phase du développement, beaucoup d'apprentissages découleront du développement de l'autonomie de l'enfant dans certaines sphères (voir les **apprentissages**). Nous devons donc offrir des opportunités à l'enfant de faire les choses par lui-même. Notre rôle consiste à l'encourager, le stimuler et l'accompagner. Nous lui montrons comment faire les choses et offrons du support pour la réalisation de celles-ci (imitation / "modeling").

Les apprentissages du bébé situé dans la phase 18 - 36 mois et le type d'accompagnement à offrir

APPRENTISSAGES

- * *Développer ses goûts culinaires*
(varier l'alimentation)
- * *Devenir propre*
(mettre en place les conditions motrices nécessaires, avoir une routine d'hygiène)
- * *Apprendre à formuler des phrases*
- * *Poursuivre le développement des habiletés sociales*
- * *Apprendre à gérer des délais et à vivre avec le fait que certaines limites existent au niveau des comportements d'opposition qu'il manifeste*

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT

"Un peu de tout"

Cette période se caractérise par le désir de l'enfant de faire les choses par lui-même au moment où il le souhaite. Le **FAIRE À LA PLACE DE...** est toujours présent pour assurer la sécurité de l'enfant (choisir des vêtements adaptés à la température, faire couler l'eau du bain, instaurer les routines). Cependant, par son grand désir de démontrer qu'il peut être autonome, c'est surtout dans le **FAIRE AVEC** et le **FAIRE FAIRE** (donner les étapes sans intervenir) que l'adulte retrouve sa place. Au fil du temps, certains enfants seront même dans le **LAISSER FAIRE** pour certaines étapes (s'habiller, se nourrir, se laver les mains).

Les apprentissages du jeune enfant situé dans la phase 3 - 6 ans et le type d'accompagnement à offrir

APPRENTISSAGES

- * *Intégrer les premières règles sociales*
(par l'entremise de la participation à la vie de groupe, à des jeux collectifs)
- * *Développer ses habiletés de communication*
(bonifier son vocabulaire, travailler sa capacité d'expression)
- * *S'identifier au donneur de soins du même sexe*
(implique la capacité de se définir et de différencier les genres masculin ou féminin)

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT

" Faire avec" et "faire faire"

Le développement de l'autonomie se poursuit et l'adulte peut, de plus en plus, confier des responsabilités à l'enfant en lui montrant comment faire et en le laissant faire par la suite. Beaucoup d'apprentissages chez l'enfant se feront par imitation du donneur de soins ou de ses pairs. L'adulte a donc un rôle de mentor dans les comportements qu'il veut inculquer à l'enfant. À cette période, il faudra trouver un équilibre entre le renforcement des comportements d'autonomie et le respect des limites établies.

Les apprentissages de l'enfant situé dans la phase 6 - 8 ans et le type d'accompagnement à offrir

APPRENTISSAGES

- * Se détacher du milieu familial pour explorer d'autres environnements*
(passage de la petite enfance à l'enfance, arrivée à l'école)
- * Apprendre à se conformer aux règles*
comprendre qu'il y en a partout, développer une morale et acquérir un début d'autodiscipline)
- * Développer davantage ses capacités sociales*
(apprendre à collaborer, à avoir des camarades, à gagner et à perdre)
- * Comprendre la différence entre "jouer" et "travailler"*
(augmenter son sens des responsabilités)

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT

La priorité du " faire avec "

Cette période de transition vers une nouvelle étape apporte son lot de nouveaux apprentissages. Le donneur de soins devient une référence, un modèle et l'accompagne dans la l'accomplissement des défis rencontrés.

Les apprentissages de l'enfant situé dans la phase 8 - 10 ans et le type d'accompagnement à offrir

APPRENTISSAGES

- * Travailler sur sa capacité à faire des choix et à prendre des décisions;*
- * Développer sa compréhension des règles (pourquoi elles existent, en élaborer dans des jeux);*
- * Apprendre à mieux se définir (connaître ses forces, ses difficultés, ses moyens);*
- * S'intégrer à un groupe de pairs;*
- * Gérer des délais et exprimer sa frustration adéquatement.*

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT

La complicité du " faire avec " et du " faire faire "

À cette étape du développement, une grande partie du travail se fait par l'enfant lui-même. Il peut prendre diverses décisions sur ses fréquentations, il apprend à se définir, il intériorise mieux les règles et gère davantage ses émotions. Le donneur de soins doit demeurer présent, mais sous la forme d'un guide et d'un conseiller. Les rôles de protecteur, d'éducateur et d'autorité ne sont pas mis de côté, mais trouvent leur sens dans le support que l'adulte offrira à l'enfant.

Les apprentissages de l'enfant situé dans la phase 10 - 12 ans et le type d'accompagnement à offrir

APPRENTISSAGES

- * *Apprivoiser la puberté émergente*
(transformations physiques, émotions plus instables)
- * *Affirmer son identité sexuelle*
(se reconnaître en tant que fille ou garçon)
- * *Améliorer ses capacités cognitives*
(attention, concentration, mémoire, méthodes de travail)
- * *Faire des liens entre ses différents apprentissages*
(école, maison, famille)

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT

Le "faire avec" , "faire faire" et un peu de "laisser faire"

Cette préparation à la transition vers l'adolescence amène le jeune à réfléchir, à se comprendre et à se définir. Il est moins question de dire à l'enfant ce qu'il doit faire, mais plutôt de lui offrir toutes les ressources nécessaires pour l'outiller. L'adulte doit lui montrer qu'il est présent et peut l'accompagner, tout en le laissant apprivoiser de nouvelles expériences.

Les apprentissages de l'adolescent situé dans la phase 12 - 14 ans et le type d'accompagnement à offrir

APPRENTISSAGES

** Prendre de l'assurance et développer sa confiance en lui*

(prendre position selon ses valeurs et ses intérêts, communiquer ses émotions et ses idées, mettre des limites aux autres)

** Partager des moments avec les pairs*

(activités, expérimenter les rôles et responsabilités dans un groupe, être validé dans ce qu'il vit, recevoir du feedback de leur part)

** Vivre sa puberté*

(prendre soin de sa santé physique par l'alimentation, le sommeil, l'hygiène, les activités et se situer dans sa sexualité)

** S'intégrer à l'école secondaire*

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT

Le "faire faire " et le "laisser faire"

Tous ces apprentissages reliés à l'arrivée officielle de l'adolescence coïncident avec le désir chez le jeune d'instaurer une distance relationnelle avec son donneur de soins. Par conséquent, l'adulte significatif doit accepter de le laisser s'éloigner et chercher un modèle à qui s'identifier. Toutefois, il demeure le gardien du respect des règles et des limites et s'assure que l'adolescent en comprenne le sens.

Les apprentissages de l'adolescent situé dans la phase 14 - 16 ans et le type d'accompagnement à offrir

APPRENTISSAGES

- * *Faire preuve d'autodiscipline*
(gestion des émotions, maîtrise de soi, intérioriser les valeurs et les normes issues des milieux familiaux et sociaux)
- * *Évaluer concrètement les impacts de ses actions dans la réalité*
(émettre des hypothèses, identifier des liens de causalité, accepter les conséquences des actes)
- * *Vivre une relation d'intimité*
(s'ouvrir à l'autre, prendre soin de l'autre, communiquer)

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT

Le "laisser faire" prend beaucoup de place...

Bien qu'il n'ait pas encore toute la maturité et les ressources nécessaires pour être reconnu comme autonome, c'est par ses propres actions que l'adolescent réalisera ses apprentissages. Le donneur de soins demeure disponible et à proximité, encourage les prises de décisions autonomes, les réflexions sur les actions à poser et le responsabilise face à ses choix.

Les apprentissages de l'adolescent situé dans la phase 16 - 18 ans et le type d'accompagnement à offrir

APPRENTISSAGES

** Approfondir ses relations*

*(appartenance à un groupe, expériences
amoureuses, accepter les différences, collaboration)*

** Développer son autonomie et sa motivation sans nécessairement compter sur l'adulte*

*(résolution de problèmes, parcours scolaire et
professionnel)*

** Se préparer à son avenir*

*(élaborer son propre système de valeurs et d'éthique,
trouver un équilibre dans les sphères de sa vie)*

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT

Le "laisser faire" et le "laisser partir..."

L'arrivée de la vie adulte crée un sentiment d'urgence par rapport à l'affranchissement de son donneur de soins. Par conséquent, tout le processus de séparation avec son donneur de soins prend une grande importance. L'adulte est dans sa "dernière phase" en tant que guide et source d'aide, avant que l'adolescent ne soit considéré lui-même comme un adulte responsable.

**Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Est**

Québec 